



**Nouveau !**  
Guide coop  
Ensemble



Soirée dansante  
au Paradis

[calendrier.ensemble.coop](http://calendrier.ensemble.coop)



**Nouveau !**  
Chronique de  
Me Raphaël Déry

Activités  
annuelles du  
mouvement coop  
**2015**

# Ensemble

Presse coopérative et indépendante

Édition spéciale

distribuée pendant  
**le Salon de  
l'emploi**  
12-13 mars  
Montréal



Édition spéciale À suivre en ligne : [www.ensemble.coop](http://www.ensemble.coop) Vol. 06, N° 02 • 12 mars 2015

1<sup>er</sup> Salon de l'emploi et de l'engagement coopératif et mutualiste

## Prendre sa place

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) organise cette année le premier Salon de l'emploi et de l'engagement coopératif et mutualiste. Se déroulant le 13 mars au Complexe Desjardins à Montréal ainsi qu'en ligne du 13 mars au 27 mars, le Salon permettra à des coopératives québécoises d'attirer de futurs membres, mais aussi de recruter des employés.

**Dominique Cambron-Goulet**

« Nous voulons que les gens puissent s'informer sur la culture de nos entreprises et aussi la diversité des emplois offerts puisque les coopératives œuvrent dans plus de 40 secteurs d'activités différents au Québec », indique la responsable des communications du CQCM, Marie-Josée Paquette.

Une reproduction virtuelle en 3D du Salon sera aussi disponible sur le web entre le

13 et 27 mars. On pourra ainsi se promener entre les kiosques, mais aussi clavarder avec des représentants des entreprises pour obtenir de l'information. « Ce qui est génial avec ça, c'est que ça permet de rejoindre les jeunes de partout en région », s'enthousiasme Mme Paquette.

Quatorze coopératives participeront au Salon de l'emploi et de l'engagement coopératif et mutualiste au Complexe Desjardins et en ligne.

**À lire bientôt :**

Compte-rendu du Salon

[ensemble.coop](http://ensemble.coop)



Photo: Nicolas Falcimaigne, Archives Ensemble

Guide coop Ensemble

## Comment démarrer une coopérative?

Lire en page 2



Photo: Émilien Falcimaigne

Cette nouvelle série d'articles est conçue, en complémentarité avec les ressources existantes, pour aider les groupes à démarrer leur coop sur le bon pied. Pour aider la publication de ces articles, soutenez le dossier Coopératisme ([coop.ensemble.coop](http://coop.ensemble.coop))!

## Chronique coop

Est-ce que la présidence d'une coopérative dispose d'un statut particulier, légalement?

### Monsieur le Président!

La coopérative est une organisation démocratique. Et quand il y a de la démocratie, la politique est toujours au rendez-vous. Les administrateurs doivent prendre des décisions dans l'intérêt de l'organisation, et les membres sont là pour veiller au grain ainsi que pour contribuer à orienter le conseil d'administration. Dans ce contexte, le rôle de la présidence constitue un élément stratégique majeur au sein d'une coopérative.

Raphaël Déry

Mais la présidence demeure un rôle essentiellement politique. Légalement, peu d'avantages lui sont accordés.

SUITE EN PAGE 2

Président



**Le savoir-faire d'une équipe d'experts pour financer vos coop et OBNL**

Au service des grands secteurs d'activités :  
habitation, immobilier, alimentation, petite enfance,  
éducation, culture, travail adapté, insertion sociale, santé,  
services ambulanciers et funéraires, etc.



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire  
[www.caissesolidaire.coop](http://www.caissesolidaire.coop)

# Comment démarrer une coopérative?

Ce premier salon de l'emploi et de l'engagement coopératif et mutualiste vous a-t-il inspiré au point que vous songiez à créer votre propre coop? Cette série d'articles est pour vous. Pour répondre aux nombreuses questions des groupes qui s'adressent à l'équipe d'Ensemble pour avoir des trucs et des recommandations, nous avons voulu rassembler en quelques articles les quelques conseils que nous pouvons donner. Disponible en ligne, cette série sera mise à jour à l'occasion. Gardez l'adresse dans vos signets: [guide.ensemble.coop](http://guide.ensemble.coop)!

Nicolas Falcimaigne

AGO, engagement préconstitutif, plan d'affaires, lien d'usage, catégories de membres, parts de qualification, est-ce pour vous un langage crypté réservé aux bonzes de la coopération?

Nous avons démystifié ces concepts en cinq articles accessibles qui se veulent un complément à l'aide que vous apportera la Coopérative de développement régional (CDR) de votre coin.

- Un besoin, un groupe, un plan
- Structure démocratique: erreurs à éviter
- Le plan d'affaires: ADN de votre coop
- Mettre la charrue à côté des bœufs
- AGO: on démarre enfin!

## UN EXTRAIT DU DEUXIÈME ARTICLE

*Dans une entreprise capitaliste, le pouvoir va automatiquement aux personnes qui ont investi le plus d'argent, peu importe l'importance que l'entreprise représente pour eux. Dans un organisme à but non lucratif (OBNL), le pouvoir va à un conseil d'administration (CA) issu de la communauté, en espérant que ces personnes se sentent assez concernées. Dans une coop,*

*vous avez la chance de donner le pouvoir décisionnel, celui de participer au CA, à la ou aux catégories de membres de votre choix. C'est là un choix décisif!*

*Il faut identifier le groupe d'intérêt qui formera la catégorie de membres pour qui la coop est très importante. Ce sont les personnes dont la coop répond à un besoin primaire, autant que possible. C'est ce qu'on appelle le «lien d'usage». Se loger, c'est un besoin primaire, travailler aussi. Ce sont des liens d'usage forts. Le membre travailleur, pour qui la coop représente son gagne-pain, risque beaucoup moins de prendre des décisions nuisibles à la coop que le client pour qui la coop signifie prendre un café de temps en temps (un lien d'usage très faible).*

*Selon votre projet, il s'agit d'identifier le lien d'usage le plus fort. Est-ce celui des producteurs qui dépendront de la coop pour la mise en marché efficace et équitable de leurs produits? Est-ce celui des consommateurs qui pourront se nourrir de produits sains et équitables à prix avantageux? Est-ce celui des travailleurs qui y gagneront leur vie? Selon votre réponse, vous choisirez une coop de producteurs, une coop de consommateurs ou une coop de travailleurs.*

## VOTRE GRAIN DE SEL

Si vous êtes plutôt un ou une athlète du coopératisme, n'hésitez pas à nous partager des informations sur nombre de sujets qui n'ont pas encore été abordés: capitalisation, RÉER-coop, etc. Nous les traiterons avec le même souci de vulgarisation pour favoriser l'accès du public à cette information.

Cette série d'articles sera maintenue à jour et améliorée avec le temps, et peut donc être l'objet de modifications après publication.

Fondé par des coopératistes aguerris, le journal Ensemble est considéré comme une référence d'information sur les coopératives depuis ses premières publications en 2010 et la fondation de la coopérative en 2011.

Cette mission s'est confirmée avec la publication de centaines d'articles spécialisés sur les coopératives et d'un livre sur l'Année internationale des coopératives ([livre.ensemble.coop](http://livre.ensemble.coop)) en 2012.

**Participez sur [tout.ensemble.coop](http://tout.ensemble.coop) :**

## SUITE DE LA UNE Président

Concrètement, la présidence du Conseil d'administration assume la présidence de l'ensemble de la Coopérative (art. 114 de la Loi). Cela signifie qu'un président ou qu'une présidente de conseil d'administration agit par défaut à titre de président ou de présidente à d'autres instances de la coop, notamment les assemblées générales. Évidemment, il peut décliner la fonction et dans ce cas, les membres devront procéder à son remplacement.

De plus, la présidence dispose d'un vote prépondérant en cas d'égalité des voix (art. 93 de la Loi). En général, on observe chez un président ou une présidente une réserve dans la participation aux débats, mais on lui concède toutefois le droit, sinon même le devoir de trancher des questions qui ne suscitent pas de consensus chez les membres.

Par ailleurs, le pouvoir de convoquer des assemblées du conseil d'administration ou des assemblées générales extraordinaires revient généralement à la présidence (art. 77 et 93 de la Loi). Pour lui substituer ce pouvoir, deux administrateurs peuvent convoquer une réunion dans le cas d'un Conseil d'administration, ou encore une fédération dont fait partie la coopérative peut effectuer la convocation. Relativement à une assemblée générale extraordinaire, encore une fois une fédération peut prendre le relais et convoquer les membres, ou encore ces derniers peuvent procéder à une convocation par la signature d'une demande en ce sens, signée par plus du quart des membres de la coopérative.

Malgré tout, il est essentiel de se rappeler combien la présidence est soumise à ce principe sacré chez les coopératives: l'égalité des droits de chaque membre. En dépit de son rôle névralgique dans une organisation, (...)

Lire l'article complet sur [ensemble.coop](http://ensemble.coop)

Lire en ligne chaque quinzaine:

Nouvelle chronique juridique sur les coopératives

par Me Raphaël Déry



## Ensemble

Presse coopérative et indépendante

[www.journalensemble.coop](http://www.journalensemble.coop)

Coopérative de journalisme indépendant  
86, Deuxième rang Est, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

Nicolas Falcimaigne, rédaction  
418 857-2712 - [redaction@journalensemble.coop](mailto:redaction@journalensemble.coop)

ISSN 1927-9221

POUR CETTE ÉDITION - Rédaction: Dominique Cambron-Goulet, Me Raphaël Déry et Nicolas Falcimaigne, rédacteur en chef. Photographie: Émilien Falcimaigne et Nicolas Falcimaigne. Révision: Frédérique Doucet. Montage: Nicolas Falcimaigne.

Comité de rédaction: Dominique Cambron-Goulet, Pascale Charlebois, Nicolas Falcimaigne et Simon Van Vliet.

Conseil d'administration: Nicolas Falcimaigne, président, Dru Oja Jay, vice-président, Simon Van Vliet, secrétaire et Pascale Charlebois, administratrice.

Coprésidents d'honneur:  
Claude Béland et Raymond Corriveau.

Site Web: [FairTradeMedia.com](http://FairTradeMedia.com)

Publicité: Cindy Larouche

Communiqués de presse: [info@journalensemble.coop](mailto:info@journalensemble.coop)

Parce qu'ensemble, on va plus loin.

